

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68	Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 50	Nombre de conseillers représentés : 15
Nombre de conseillers absents à la séance : 3	Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_036 : FINANCES / BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER

Après reprise anticipée et affectation des résultats 2025 et reprise des Restes à Réaliser 2025, le Budget Primitif d'Aurillac Agglomération s'équilibre pour l'année 2026, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	2 024 974,89
Recettes réelles de fonctionnement	31 125 700,00
Recettes d'ordre entre sections	440 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	33 590 674,89

Dépenses réelles de fonctionnement	29 405 674,89
Dépenses d'ordre entre sections	4 185 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	33 590 674,89

Recettes réelles d'équipement	19 117 610,94
-------------------------------	---------------

Résultat d'investissement reporté	359 145,48
Dépenses réelles d'équipement	22 503 465,46

(dont RAR)	4 353 110,94
Recettes d'ordre entre sections	4 185 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	454 000,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	23 756 610,94

(dont RAR)	4 260 541,56
Dépenses d'ordre entre sections	440 000,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	454 000,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	23 756 610,94

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, au niveau de la section d'investissement, d'une part, la définition d'opérations et d'autre part, le vote d'AP/CP pour le Pôle d'Échange Intermodal, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, le NPNRU, le Boulodrome et le Terrain du Stade Jean Alric.

Il est rappelé qu'au sein de ce budget, les services « Agglomag », « Espace des Carmes », « Abeil » et la gestion des « Aires d'Accueil des Gens du Voyage » sont assujettis à la TVA et qu'en conséquence, seuls les volumes budgétaires y afférents et présentés au Conseil sont établis en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

59 pour

4 contre

2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2026 d'Aurillac Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.